



SIEGE DE BRUXELLES
Bd. Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

www.btvcontrol.be

Bureau régional :

NL: Cimey.

Date de l'examen : 08.09.2009

GRD :

N. réf. :

V. réf. :

Rapport N°: 102/0909081

RAPPORT DE L'EXAMEN D'UNE INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ NATUREL

☒ mise en service
☐ périodique

Lieu de l'examen : avenue Gardinal Mercier 3
Soc. Homer

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR : Ets Enésidème

Adresse :

☒ VA ou CI :

Personnes présentes :

Utilisateur de l'installation :

1. DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES : Compteur: Classe: G4 N°: 22579153 Index [m³] 8212,314m³ Pmax. compteur [mbar]: 200
Pression(s) maximale de service admissible(s) (PMSA, PMS, MOP) [mbar]: 21 Installation: ☐ nouvelle ☐ existante ☐ extension ☐ partie de l'installa

☐ Description: voir schéma en annexe

Tuyauteries et accessoires (diamètre, matériau, volume, emplacement, robinets, bouchons, régulateurs de pression, ...) :
acier 414, Cu 28x1,5 service.

Appareils (marque/modèle, type, puissance nominale [kW], numéro de série, emplacement, description conduit d'évacuation, ...) :

1 chaudière Elico Trigon L p = 65KW Accordement B23.

2. EXAMEN: Selon l'état actuel (des parties) de l'installation intérieure de gaz naturel examinée et pour autant que l'examen visuel est possible:

2.1. ☒ Examen de conformité à la (les) norme(s) NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002 qui sont d'application sur (des parties) l'installation examinée (matériel, construction, exécution, ventilation, évacuation, ...), suivant l'instruction de travail 10Id013 et examen suivant :

2.2. ☒ Essai d'étanchéité selon l'instruction de travail 10Id012 et selon l'essai suivant:

		NBN D51-003		NBN D51-004 (enterrée ou DN > 50 mm ou PSMA > 100 mbar jusqu'à 15 bar)			
		catégorie de pression et dispositif d'essai	B.P. ☒ Air ☐ Gaz inerte	B.P. ☐ Air ☐ Gaz inerte	M.P.A. ☐ Air ☐ Gaz inerte	M.P.B. ☐ Air ☐ Gaz inerte	M.P.C. EXTERIEUR ☐ Air ☐ Gaz inerte
MISE EN SERVICE	TUYAUTERIE	I. contrôle initial d'étanchéité Badigeonnage + manomètre (1)	/	/	1 bar ☐ (2) ☐ (4)	1 bar ☐ (3) ☐ (4)	1 bar ☐ (3) ☐ (4)
	TUYAUTERIE	II. Essai de résistance mécanique	/	/	5 bar temps > 15 min. ☐ (2) ☐ (4)	5 bar temps > 15 min. ☐ (3) ☐ (4)	1,1 x PMS temps > 15 min. ☐ (3) ☐ (4)
	INSTALLATION INTERIEURE	III. Essai d'étanchéité (final) Badigeonnage + manomètre (1)	☒ 100 mbar	☐ PMS et 100 mbar	PMS et 100 mbar ☐ (2) ☐ (4)	PMS et 100 mbar ☐ (3) ☐ (4)	PMS et 100 mbar ☐ Air ☐ Gaz inerte ☐ (3) ☐ (4)
	INSTALLATION INTERIEURE	IV. Essai non-destructif (avant point 2.2.1.)	/	/	/	☐ Si dans cahier des charges spéciale ☐ (3) ☐ (1)	Échantillonnage: 10% des soudures; minimum 3 soudures par soudeur par chantier; minimum 1 soudures par soudeur ☐ (3) ☐ (1)
PERIODIQUE		Installation intérieure: Essai d'étanchéité: Badigeonnage + ☐ manomètre ☐ compteur gaz classe G4 ou G6	☐ Gaz naturel à la pression de service (1)	☐ Gaz naturel à la pression de service (1)	☐ Gaz naturel à la pression de service (1)	☐ Gaz naturel à la pression de service (1)	☐ Gaz naturel à la pression de service (1)

(1) durant le temps nécessaire au badigeonnage des parties accessibles (raccords, soudures, robinets, accessoires etc. ...) en fonction du volume de l'installation et la situation avec un minimum de 10 min.
(2) En annexe: rapport BTV précédente. (*) En annexe: sous-traitance (3) En annexe: la preuve du marquage CE et la déclaration-EG, des tuyauteries DN > 25mm (directive pression 97/23/EG, A.R. 13/06/1999
partir du 29/05/2002). (4) pour notre examen la pression a été mise par le demandeur/installateur

3. CONSTATATIONS ET/OU NOTES:

rien

Dossier CPL 2310

4. CONCLUSION:

- ☒ A. Suite à l'examen apparaît que l'installation examinée est conforme et l'examen s
- ☐ B. Suite à l'examen apparaît que l'installation examinée n'est pas conforme, il y a li
- ☐ C. L'examen selon point 2.2 a donné satisfaction.
- ☐ D. L'examen selon point 2.2 n'a pas donné satisfaction, il y a lieu de donner suite aux constatations.

5. COMMUNICATIONS ET DEVOIRS: voir verso

Annexes: ☐ N° rapport BTV précédente ☐ Sous-traitance ☐ Schéma installation ☐ Preuve du marquage CE et déclaration-EG, des tuyaux DN > 25mm sur M.P.B. et M.P.C. (directive pression 97/23/EG

L'agent visiteur,
(N°, nom, signature)

Soussignée pour lu et informée,
(nom, signature)

pour Le Directeur,